

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 17 avril 2026

DÉLIBÉRATION – CA-2026-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-15

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : **30 AVR. 2026**

Date de transmission : **30 AVR. 2026**

Date de réception rectorat : **30 AVR. 2026**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JANVIER 2026

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 30 janvier 2026.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 17 avril 2026

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amílcar BERNARDINO

La Présidente de l'Université



Karine BERGÈS

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 17 avril 2026

Nombre de membres constituant le conseil : 32	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 32	Votants : 26
Quorum : 17	Votes exprimés : 26
Membres présents : 17	Pour : 26
Membres représentés : 9	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 26	Abstention : 0

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil d'administration du 30 janvier 2026.

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 30 janvier 2026

Parmi les membres du Conseil d'administration, étaient présents :

Mme BERGÈS Karine, Présidente de l'Université

Collège A dit « des professeurs des universités »

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure

Mme LANGLOIS Valérie (partie à 11h56)

M. MOHAMMED Samer

Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit « des autres enseignants »

M. BARBOT Benoît

Mme CHEVALIER Vèrène

Mme GOFFIN Angélique

M. LEVREL Lucas

Mme RENAUT Sophie

M. THAUVRON Arnaud (partie à 12h02)

Collège des personnels BIATSS

M. PATTTER Rajish

Mme FLEURY Murielle

M. LACHENY Claude (partie à 12h23)

M. VALLÉE Benoît

Collège dit « des usagers »

M. TAGRI Adil

Mme GROISARD Romane

Collège dit « des personnalités extérieures »

M. HEBBRECHT Thierry (partie à 12h17)

Mme SIMON-DECK Sylvie (partie à 11h40)

M. PLANCHON Thomas

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des professeurs des universités »

M. GILBERT Simon (pouvoir donné à M. MOHAMMED)

M. GRIMA François (pouvoir donné à Mme GARRIGUE-ANTAR)

Collège B dit « des autres enseignants »

Mme GUILLIN Amélie (pouvoir donné à Mme GOFFIN)

Collège dit « des usagers »

- Mme GAUCHER Andrée (pouvoir donné à M. TAGRI)
M. HUE Matthias (pouvoir donné à M. TAGRI)
Mme LAHMAR CHERIF Ymene (pouvoir donné à Mme GARRIGUE-ANTAR)

Collège dit « des personnalités extérieures »

- M. DARRIBÈRE Jérôme (pouvoir donné à Mme BERGÈS)
Mme LENOBLE Valéry (pouvoir donné à Mme BERGÈS)

Parmi les membres de droit et les invités, étaient présents ou représentés :

- M. BASSAGLIA Yann, directeur de l'UFR ST
M. BERNARDINO Amilcar, VP CA
Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, directrice de l'ÉPISEN
Mme HMAMOU Fadoua, directrice de la DAJG
Mme AMMAR-KODJA Fatima, agente comptable
Mme FAURE Bénédicte, directrice de l'IUT Créteil-Vitry
Mme GOURNAY Lucie, directrice de l'UFR de LLSH
M. HAINS Gaétan, VP « Numérique »
Mme HEIL Astrid, directrice de la Fondation UPEC
Mme HÉNIQUE Carole, VP « Recherche et commission de la recherche »
M. LÉONEL Éric, VP « Orientation, insertion professionnelle et entrepreneuriat »
Mme RUBENS Lolita, VP « Responsabilité sociétale de l'Université »
Mme NJIKE Véranne, représentante du recteur de l'académie de Créteil
M. VIDEAU Yann, directeur de la FSEG
M. WOLKENSTEIN Pierre, directeur de l'UFR de Santé

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1. Point d'information de la Présidente de l'Université	5
1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2025	9
POINTS SOUMIS À DISCUSSION	9
1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	9
1.1. Présentation du bilan de la Fondation UPEC	9
1.2. Approbation de la révision des statuts de la Fondation UPEC	10
1.3. Point d'information relatif à la dissolution de la COMUE et à la convention de coordination territoriale	20
2. FORMATION ET RECHERCHE	25
2.1. Approbation de la Campagne nationale Mon Master 2026 – Examen rectificatif des données obligatoires	25
3. CONTRATS ET CONVENTIONS	25
3.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université	25
4. QUESTIONS DIVERSES	25

La séance débute à 9 h 40.

M. BERNARDINO.– Bonjour à toutes et à tous. Nous allons démarrer la séance par l'annonce d'une arrivée. Je laisse madame AMMAR–KODJA se présenter.

Mme AMMAR–KODJA.– Bonjour à tous, je suis Fatima AMMAR–KODJA, votre nouvelle agente comptable. J'ai longtemps travaillé à l'Observatoire de Paris avant d'intégrer l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) au ministère de la Culture et j'ai été directrice adjointe des affaires financières à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Nouvelle–Aquitaine. Actuellement, je suis agente comptable en intérim pour l'université Bordeaux Montaigne. J'étais également, par adjonction de service, agente comptable à Sciences Po Bordeaux. Je suis ravie d'intégrer l'Université Paris–Est Créteil.

M. BERNARDINO.– Merci. Je donne maintenant la parole à madame la Présidente afin qu'elle poursuive avec le point d'information.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1.Point d'information de la Présidente de l'Université

LA PRÉSIDENTE.– Bonjour à toutes et tous. Je souhaite remercier notre nouvelle collègue. Il s'agit d'un poste extrêmement important pour nos finances et pour le bon fonctionnement de l'université. Merci beaucoup de nous rejoindre, toute l'équipe se tient à votre disposition. Il s'agit du premier CA de l'année. Bien que nous ayons fait une belle cérémonie des vœux vendredi dernier, je vous adresse mes plus sincères encouragements et une très belle année 2026, nourrie de projets et de réussite dans la gestion de l'exercice de vos missions. J'ajoute qu'il est important de maintenir la santé et la confiance en l'avenir malgré les situations nationale et internationale. Je viens de mentionner la cérémonie des vœux. Nous avons parmi nous aujourd'hui madame SIMON–DECK, représentante de la mairie. Je tiens donc à remercier officiellement notre maire, monsieur CATHALA, pour la mise à disposition du Palais des sports et de ses décorations chaque année. Les agents et tous les personnels qui ont participé à cette soirée ont été ravis de pouvoir se réunir, nous avons une très bonne ambiance festive. Et comme la soirée a été largement photographiée et filmée, je souhaiterais que les photos soient mises à disposition sur un lien pour tous les personnels. Montrer un peu de convivialité et de moments partagés ne fait pas de mal.

Sur le point institutionnel, je souhaite aborder lesancements des groupes de travail (GT). Je l'annoncerai aussi en Conseil social d'administration (CSA) du 13 février 2026, puisque le premier groupe de travail concerne les astreintes. Pour rappel, nous avons, lors du dernier Conseil d'administration (CA) du 19 décembre 2025, abrogé la délibération, car il m'était apparu que plusieurs dimensions organisationnelles et opérationnelles devaient encore être clarifiées et consolidées. Pour mettre en place ce dispositif, et donc, à l'issue de cette abrogation, j'avais indiqué à ce CA que nous allions engager un travail de concertation. À partir du mois de janvier, avec le concours de la Direction générale des services (DGS), un groupe de travail a donc été constitué, associé à plusieurs parties prenantes afin qu'il puisse reprendre ces questions multiéchelles. Sa date est fixée au 5 février 2026. Les invitations ont déjà été envoyées.

Mme GARAPON.– L'idée est de réunir toutes les parties technique, à la fois la Direction du Patrimoine et développement durable (DPDD), les droits Reconnaissances des acquis et des compétences (RAC) des instituts, donc des deux IUT et l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE), qui organisent aussi les astreintes à leur niveau pour les sites qu'ils gèrent. Il y aura bien sûr la Direction des affaires juridiques (DAJ), la Direction des ressources humaines (DRH) et la DGS côté administration. Enfin, nous associerons l'ensemble des organisations syndicales représentées au CSA et la secrétaire générale de la Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT).

LA PRÉSIDENTE.– Ce premier groupe de travail est très important pour moi, l'idée étant de fixer un certain nombre de délais. Je souhaiterais que ce groupe de travail puisse remettre pour juin 2026 un rapport informant de la situation à différents niveaux afin d'avoir un regard global sur ce dispositif et de voir comment avancer à partir de ce rapport.

M. VALLÉE.– Nous avons suggéré la présence des personnels concernés à un des GT.

Mme GARAPON.– Cela ne nous a pas semblé opportun au démarrage. Nous avons estimé qu'il est plus difficile de parler d'une situation lorsqu'elle nous concerne directement. Le GT pourra réfléchir à cela. L'idée est d'établir un premier état des lieux très objectif et de faire remonter les journaux d'astreintes afin de collecter de l'information, ce qui avait été souligné dans un précédent CA.

LA PRÉSIDENTE.– Oui, nous pourrions y réfléchir. Nous ne souhaitons pas que ce groupe de travail devienne une usine à gaz. Il faut lui permettre de rendre des

conclusions. Au moins, pour le premier GT, il est important que ces différentes parties prenantes avancent de façon cohérente, se fixent des échéances très claires pour qu'en juin, un rapport soit rendu.

Le deuxième groupe de travail, fortement demandé par les Organisations syndicales (OS), concerne la future Maison de vie des personnels. Nous nous y sommes engagés. Ce GT sera composé des OS, DGS, DRH, DPDD et Service vie des personnels (SVP). Sa date a été fixée au 12 mars 2026. Il faudra réfléchir collectivement à l'objectif de ce GT et ses enjeux (quels sont les usages, quelle est la gouvernance, quelle configuration adopter, etc.), car un tiers du lieu doit être géré. Il s'agit d'un local sur la dalle, bâtiment E, d'environ 100 mètres carrés. Les réponses à apporter devront être concrètes afin de soutenir ce projet tout à fait légitime, mais qui peut se retrouver avec des dysfonctionnements dans sa gestion.

Le troisième groupe de travail a été, lui, fortement demandé par les étudiants et concerne le projet de la Maison des étudiants. Ce projet associe les organisations étudiantes, avec la collaboration des autres organisations. Nous souhaitons qu'il soit porté par la vice-présidente étudiante, madame Anaïs KACI. Créer un tiers-lieu pour les étudiants et étudiantes est tout un travail, de la même manière que la Maison des personnels. Il doit pouvoir faire émerger des questions très concrètes, sur son usage, sa gestion et son organisation. Il s'agira d'un lieu à la fois de convivialité, syndical et associatif, ce qui va soulever des questions d'installations sur lesquelles la DPDD pourra aider. La date n'a pas encore été fixée pour ce GT.

Un quatrième groupe de travail concerne la restauration.

Mme GARAPON.– Tout à fait. Ce GT est prévu pour le 20 février 2026 et a déjà été acté avec le CSA. Comme vous le savez, des questions se posent aussi sur la restauration des personnels. Il y a une question à la fois d'équité et d'homogénéité entre les sites. Nous allons aussi essayer de faire baisser le coût du repas. Comme vous le savez, la distribution est modulée en fonction du niveau de revenus, pour autant, le coût reste une dimension importante. Nous avons également un angle mort du côté des apprentis, qui n'ont pas d'indice, donc une problématique liée au coût de leur repas. Ce sont ces sujets qui seront abordés lors du GT.

LA PRÉSIDENTE.– Un dernier point concerne le marathon des vœux. J'en ai été ravie. Toutes les composantes ont organisé ces cérémonies, qui étaient l'occasion de faire le bilan du passé et de se projeter vers l'avenir. La dernière cérémonie a eu lieu hier à l'IEP de Fontainebleau. J'ai moi-même fait la tournée des vœux plus officiels, notamment de monsieur Philippe BAPTISTE, qui nous a réunis au musée du Quai Branly le 21 janvier 2026. Durant son long discours, quelques annonces ont été réalisées, notamment concernant le domaine spatial, qui semble devenir une priorité.

L'Enseignement supérieur de la recherche (ESR) s'est vu ajouter un « E », pour devenir L'Enseignement supérieur de la recherche et de l'espace (ESRE). Je vous le partage afin de l'intégrer à vos communications officielles. Le ministère demande de prendre en compte ce changement. D'autres sujets ont été abordés, concernant les forces des universités et le risque de décrochage massif de la France dans le domaine de la recherche, ainsi que des mesures prises sur la santé mentale. La compensation intégrale de la complémentaire santé a été annoncée, bien que rien d'officiel n'ait été reçu officiellement pour l'instant, vu la mobilisation contre cette mesure qui a largement alourdi notre déficit.

Je voudrais également vous informer que la confédération France Université, ancien rassemblement de tous les présidents et présidentes d'universités, est assez offensive. Une campagne importante circule sur les réseaux, avec des témoignages de présidents d'université et des vidéos montrant ce que représente aussi l'université en termes d'avenir pour la jeunesse, pas simplement son impact sur son territoire ou économique. Une tribune « Soutenir l'université » a été cosignée par soixante présidents afin de communiquer cette ambition et notre vision de l'avenir. Par cette tribune, nous demandons à nos représentants nationaux : nos députés, parlementaires, sénateurs de la République, de garantir un financement durable de nos établissements pour qu'ils assurent sereinement leur mission de service public.

Pour finir, je souhaite vous faire part d'une lettre ouverte publiée par la présidente de l'université de Montpellier Paul-Valéry, madame Anne FRAÏSSE, à l'intention du président de la République. Cette lettre est poignante et humaniste. Elle invite à prendre conscience du fonctionnement d'une université au quotidien. Son début est assez sidérant, mais il est important. Je vous le lis :

« Monsieur le Président, on meurt dans vos universités, on meurt dans mon université, d'excès de travail, de stress, d'usure, de désespoir et d'indifférence. »

Je vous laisse lire la suite. Il est important d'écouter les présidents et présidentes d'universités qui vivent au quotidien les lourdeurs liées aux difficultés budgétaires. Il faut continuer à être mobilisé.

Sur ce, je vous propose de passer à l'ordre du jour, plus institutionnel, de notre CA. Il y a deux points importants. Le premier est un bilan autour de la fondation de l'UPEC avec l'approbation de ses statuts et la présentation d'un bilan. Le deuxième point concerne la Convention de coordination territoriale (CCT). Il nous semblait important que les élus puissent avoir quelques éléments concrets sur le portage, sur les missions et sur les objets de politiques coordonnées qui seront travaillées dans cette convention. J'ai également noté une dizaine de questions diverses auxquelles nous avons prévu de répondre.

1.2.Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2025

M. BERNARDINO.– Nous allons voter l’approbation du procès-verbal du 17 octobre 2025, que nous avons laissé en retrait lors du dernier CA. Les corrections demandées ont été prises en compte. Je rappelle que le dernier procès-verbal ne nous a pas été transmis, car il y a eu un petit problème en fin de séance. Il nécessite une relecture supplémentaire et sera voté au prochain CA. Après lecture des procurations, nous allons ouvrir le vote.

Mme HMAMOU Fadoua procède à la lecture des procurations.

Le conseil d’administration approuve le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2025 à la majorité avec une abstention.

POINTS SOUMIS À DISCUSSION

1. VIE DE L’ÉTABLISSEMENT

1.1.Présentation du bilan de la Fondation UPEC

Un document est présenté.

Mme HEIL.– Bonjour à toutes et à tous. La Fondation s’est créée il y a 5 ans sous la dynamique de l’UPEC, qui souhaitait s’ouvrir au monde économique, créer des liens et susciter des envies de venir financer des actions menées par l’université. Pour cela, elle s’est entendue avec 4 mécènes pour démarrer une dotation de la Fondation : Thalès, l’Association de gestion du fonds pour l’insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), la BNP Paribas et le Conseil départemental de Seine-et-Marne, avec une dotation de 1 545 000 € pour les 5 années.

La Fondation est née en 2021, pendant le Covid-19. Les programmes proposés étaient tournés vers le soutien aux vulnérabilités que nous pouvions subir les uns et les autres à l’époque de la pandémie. Dès lors, cinq domaines d’activités ont été définis pour être présentés à l’extérieur et obtenir des fonds, notamment la Chaire Handicap et la MIEE.

Ces cinq domaines d’activités ont été présentés à l’ISTEL avec plus ou moins de succès. Les raisons ont été analysées en début d’année dernière, lorsque j’ai rejoint la Fondation après une vacance de direction de plusieurs mois. Apporter un nouveau regard a permis de repenser les activités qui étaient présentées à l’extérieur, très

axées « vulnérabilités ». Afin de garantir un dialogue avec les mécènes et obtenir leur soutien, il est plus commun de présenter les choses positivement que par des vulnérabilités. Ceci justifie notre choix de nous recentrer sur trois activités.

L'égalité des chances d'abord, avec des soutiens aux étudiants que nous pouvons envisager par des dispositifs de bourses.

La présentation de l'excellence académique de l'université et de tous ces laboratoires de recherche.

La valorisation de tous les savoirs, de ces laboratoires, des enseignants-chercheurs, mais aussi des doctorants. Tout cela compose une richesse que nous avons à cœur de partager à l'extérieur. Pour accompagner ce nouveau positionnement, nous avons établi un nouveau discours de cause qui a été enrichi. Ce discours est plus positif, plus fier de ce qu'est l'UPEC et de sa diversité, qui fait sa richesse et sa spécificité.

Une fois ce travail mené, il était important de le faire savoir. Nous avons développé un nouveau site internet et nourri nos réseaux sociaux de toutes ces nouveautés : le fond étudiant actif dès le démarrage de la Fondation ; les bourses entrepreneurs portées par la MIEE qui soutient les étudiants et en incube certains ; la Chaire Handicap et sa belle dotation. L'année dernière, nous avons lancé les bourses d'excellence pour soutenir des étudiants primo-entrants à l'université, boursiers et ayant obtenu une mention très bien au baccalauréat pour les soutenir. En effet, nous avons désiré prendre en compte les coûts supplémentaires (de transport, de relogement et de nourriture) à l'extérieur du foyer. L'année dernière, nous avons également signé un partenariat avec Generali, qui s'engage à soutenir la plateforme PolluRisk sur trois ans. Étant très positionnés sur la santé et l'environnement, ils ont à cœur de soutenir la recherche dans ce domaine. Nous avons également lancé notre premier appel à dons. Nous avons sollicité par courriel le soutien de l'ensemble du personnel ainsi que celui des alumni de l'université pour nous donner les moyens de mettre en œuvre les actions que je viens de citer. Le taux d'ouverture de ces e-mails a dépassé les 70%, ce qui est assez exceptionnel. Je note que les étudiants qui sortent de l'UPEC restent curieux et intéressés de connaître les informations qui leur sont adressées. Enfin, nous avons animé la page LinkedIn de la Fondation, qui n'était pas active jusque-là. Nous allons redoubler nos efforts pour doubler le nombre d'abonnés chaque année. Je rappelle que nous sommes une équipe de deux permanents, un responsable de collecte et moi-même.

1.2.Approbation de la révision des statuts de la Fondation UPEC

M. LEVREL.– Le SharePoint qui nous a été communiqué ne contenait qu'un document d'une page qui ressemble à une affiche et qui est celui que nous trouvons sur le site

web de la Fondation. Il y est indiqué que la Fondation a été créée en janvier 2021 avec trois mécènes fondateurs. Or, il y en avait quatre, ce dont il n'est nulle part fait mention dans le document ni dans la présentation que nous venons d'entendre. Nous ne parlons pas du départ d'un membre alors qu'il va être question de l'évolution des statuts à la suite du départ de membres fondateurs.

Mme HEIL.– Au départ, il y avait bien 5 mécènes fondateurs, que j'ai cités. Deux ont décidé de quitter la gouvernance de la Fondation, mais de rester sur la Chaire Handicap. En réalité, ils sont toujours présents au sein de la Fondation, mais pas de sa gouvernance. Je cite les trois mécènes qui sont aujourd'hui les membres fondateurs pour rester le plus à jour possible, partager l'information actuelle.

M. LEVREL.– Mais nous sommes en CA, pas sur le site internet. Nous aurions aimé entendre ce fait assez marquant et comprendre l'idée de départ du statut de membre fondateur de certains des mécènes.

Mme HEIL.– Pour rappel, la Fondation s'est créée avec ces 5 mécènes, dont Thalès et l'AGEFIPH, qui étaient très orientés handicap. Le fait est qu'au bout de ces 5 ans, ils ont souhaité se consacrer pleinement et uniquement à cet axe handicap. Aujourd'hui, nous sommes à la recherche de deux nouveaux membres fondateurs, avec l'envie d'avoir une entreprise territoriale parmi eux. Nous sommes en train de les rencontrer. Quand on débute une relation, cela prend du temps de construire de la confiance et de donner envie de donner des moyens financiers. J'espère qu'au début de l'année prochaine, nous aurons de bonnes nouvelles à vous annoncer. Nous mettons tous nos efforts dans cette direction. Nous avons également d'autres façons de faire entrer des financements dans le programme, pas seulement en tant que fondateur, mais par le biais du mécénat.

Concernant l'évolution des statuts, le départ des deux fondateurs était un élément, mais pas seulement. Il y a deux grandes motivations : la nécessité de se mettre en conformité et celle d'accompagner le second cycle de développement de la Fondation qui démarre ce mois-ci pour les 5 prochaines années. La nécessité de mise en conformité consiste à mieux comprendre, sur ces 5 premières années passées, ce qui fonctionne et était bien pensé, puis ce sur quoi il y a quelques axes d'améliorations à rectifier.

Le premier axe d'amélioration est que la Fondation a été créée et ses statuts définis sous l'impulsion de la précédente présidence de l'Université, qui désirait incarner sa propre Fondation. Or, la mission de la Fondation étant de se faire connaître à l'extérieur et notamment du monde économique, il s'est avéré difficile de décorréliser les deux casquettes de président de l'université et de celui de la Fondation. Il est

préférable d'envisager que la Fondation soit distincte de l'université et prise en charge par un administrateur qui soit issu du monde économique. Il peut ainsi lui faire bénéficier de son réseau et lui ouvrir des portes. C'est une nécessité à traduire dans les statuts pour accompagner le nouveau développement. Nous venons également de développer le changement de mécènes, ce qui peut être source de conflits éventuels, comme des conflits d'intérêts, dans le cas où des responsables de chaires siègeraient aussi au conseil d'administration de la Fondation qui vote les affectations de fonds. Nous souhaitons donner une voix aux mécènes qui ne sont pas membres fondateurs. Pour rappel, les membres fondateurs s'engagent pour 5 ans avec une somme minimum de soutien de 50 000 € par an. Or, d'autres mécènes soutiennent d'un autre montant et sur une durée différente. Jusqu'à présent, ils n'étaient pas assez nombreux pour avoir une voix dans la gouvernance. Il nous semblait intéressant d'ouvrir cette possibilité, pour donner envie et peut-être même transformer ce mécène en fondateur. Dans le cadre du renouvellement de la gouvernance, la volonté se dirige vers la recherche de profils experts au sein du Collège, de personnalités qualifiées et actuellement en fonction, sans les contraindre à souscrire à ce mandat de 5 ans en tant que fondateur. Ces mandats restent bénévoles. Cet autre mandat pour personnalités qualifiées pourrait être réduit à 3 ans. Cela permettrait d'avoir un CA plus adapté à notre structure, la Fondation reste très jeune avec de petits moyens. Nous souhaitons réduire le nombre de 19 sièges à 12 sièges pour engager davantage les personnes, qui parfois, se sentaient éloignées des enjeux de la Fondation. Les initiatives de réunions du CA s'élargiront à la demande du président et de la moitié des administrateurs, dans le but de maintenir la pérennité de la structure dans le second cycle d'activité. À propos de l'élection du président, nous souhaitons désormais qu'il soit choisi par l'ensemble du CA, afin d'engager chaque administrateur par le biais de son vote. Dans le cas où le président est empêché d'exercer ses fonctions, une clause sera intégrée stipulant que le remplaçant du président doit être nommé dans les trois mois suivants et que l'intérim est assuré par la personne la plus âgée du CA.

La composition du bureau se renouvellera aussi et comprendra le président de la fondation, le trésorier, un secrétaire et le président de l'université. Les réunions passeront d'une fois par mois à une fois par trimestre. Enfin, la fonction de direction de la Fondation, qui était extrêmement peu détaillée, a été étoffée pour rendre compte de ses responsabilités. Vous avez là le résumé de l'ensemble des changements qui sont apportés aux statuts de la Fondation, soumis à votre approbation pour accompagner ce second cycle que nous souhaitons efficace, fertile et agile.

Mme CHEVALIER.– J'ai une première remarque concernant le temps dont nous disposons pour examiner les documents. Il a fallu que j'adresse un e-mail à la

présidente mardi pour que les documents soient mis à disposition des administrateurs. Je ne comprends pas pourquoi les documents ne sont pas adressés aux administrateurs afin que nous puissions en prendre connaissance. Les statuts avant/après font mention d'un règlement intérieur qui n'était pas fourni, qu'il a fallu que je demande et qui a été envoyé hier soir à 21h à l'ensemble des administrateurs. Quelque chose fonctionne mal dans l'exercice de notre fonction, interdit de regarder ces documents sereinement pour les analyser. Ce n'est pas la première fois que je fais cette remarque. De plus, l'usage veut que nous ayons un document qui comprenne les statuts existants, les statuts modifiés et les raisons de la modification de ces statuts. C'était une bonne pratique, actuellement manquante. Enfin, la directrice de la Fondation a beaucoup employé le terme « on », mais nous ne savons pas de qui il y est question. Nous, administrateurs, faisons ce constat. Cela s'ajoute à l'absence d'un document qui nous permette une analyse serrée et sérieuse de la modification statutaire. Comme les élus territoriaux le savent, les modifications statutaires ont des implications juridiques...

Mme HEIL.– Merci pour ces retours. Je ne me prononcerai pas sur la partie administrative, ne contrôlant pas ce qui vous parvient. Les éléments du rapport documenté dont vous faites mention existent. Je reconnais avoir omis de fournir le règlement intérieur alors qu'il était disponible et prends ma part de responsabilité sur le sujet. Le "on", je l'emploie à dessein parce qu'il s'agit d'une dynamique collégiale. Il relate la parole nourrie entre les membres du bureau, et en particulier les mécènes fondateurs.

M. LEVREL.– Dans le document concernant les nouveaux statuts qui nous est fourni, il y a quelques passages surlignés en jaune, qui laissent supposer qu'ils sont des ajouts. Comme l'a dit madame CHEVALIER, ce n'est pas dans le style juridique normal de l'approbation de statuts. Le statut est un document juridique qui a des implications importantes. Ici, en CA, nous allons adopter une délibération qui peut être contestée devant un tribunal administratif, entre autres. Cela donne une certaine rigueur juridique, notamment dans la forme. Il va être difficile de se prononcer sur la base de ces documents. Je ne suis pas spécialiste, mais j'ai repéré quelques remarques, malgré les conditions dans lesquelles nous devons opérer. Sur la page de garde, il est marqué que les statuts de la Fondation sont approuvés par le conseil d'administration de la Fondation en date du 4 février 2026. Moi, j'appelle ça une prophétie autoréalisatrice. Bien que nous ne soyons pas trop naïfs et que nous sachions le sort de ce texte, il me paraît étonnant d'anticiper l'avenir de cette façon. En outre, il y a des problèmes de forme, dont l'article 5 qui s'arrête en plein milieu d'une phrase et sans point final. Ce document, tel quel, me fait honte. Une remarque, sur le

fonctionnement du CA de la Fondation : le passage de 19 à 12 membres a des conséquences intéressantes. Il n'y a pas de quorum physique dans les statuts. De fait, pour que le CA se réunisse, il faut au moins la moitié des membres présents ou représentés. Soit six personnes. Sachant que les membres peuvent donner procuration et qu'un membre présent peut porter jusqu'à deux procurations, il peut y avoir un tiers physique seulement des membres présents et représentés. Ce CA pourra donc délibérer valablement avec deux personnes présentes.

Mme HEIL.– Pour répondre d'abord à votre dernière remarque, rien n'a changé sur le précédent fonctionnement. Nous n'avons touché qu'au nombre de sièges. Ce que vous évoquez ne nous est pas apparu, c'est pourquoi nous avons simplement reconduit le fonctionnement présent. Les documents, je ne l'ai pas précisé, ont été revus et faits avec l'aide d'un avocat. Je m'inquiète de ce que vous notez sur l'article 5, que je n'avais pas vu bien que je l'ai relu de nombreuses fois. Je dois vérifier la version que j'ai fournie, m'assurer que ce soit bien la dernière, celle qui a été relue par l'avocat et atteste du bon travail.

M. LEVREL.– Pour information, le fichier a été créé le mardi 27 janvier à 9h49. Sachant cela, j'espère qu'il s'agit de la dernière version.

LA PRÉSIDENTE.– Nous allons le vérifier. Nous pouvons tous avoir quelques faiblesses et nous faisons confiance aux équipes sur un certain nombre de dossiers, notamment juridiques.

M. BERNARDINO.– Je souhaite préciser que nous avons orienté la présentation sur les modifications. Nous n'avons pas repris sur le fond les statuts qui avaient été débattus à l'UPEC lors de la création de la Fondation. La remarque du quorum physique ne faisait pas partie de celles de cette époque, parce qu'elle n'était pas un problème. Concernant l'article incomplet, c'est une coquille que nous allons regarder. Je suis assez surpris. Je confirme que la dernière version a été relue par l'avocat. Je souhaite aussi remercier le travail de madame HEIL, qui, depuis un an, reprend une situation compliquée de vacance sur un premier cycle de cinq ans. Aujourd'hui, nous communiquons les retours des administrateurs de la Fondation du premier cycle qui ont fait état d'un certain nombre de dysfonctionnements, en particulier sur les parties concernant le nombre de membres et la double casquette du président de la Fondation et du président de l'université. Le discours de cause a été repris pour coller à celui de l'université pour que ces deux entités restent néanmoins alignées. La Fondation a deux volets très importants, la recherche et l'accompagnement étudiant. À ce titre, nous souhaitons que les vice-présidents recherche et étudiants fassent

partie des représentants de l'UPEC. Cela permettra de créer un lien sans créer de problématique entre ce que met en place la Fondation et ce que souhaite l'université sur ces deux angles. J'ajoute que trouver des membres fondateurs ne se fait pas en un claquement de doigts. Un membre fondateur doit embrasser l'ensemble du discours de cause de la Fondation, pas uniquement un des objets, comme le handicap. Il est déjà positif de dire que nous avons trouvé des mécènes qui couvrent les actions de la Fondation, par exemple la bourse d'excellence, sans qu'ils nécessitent d'être membres fondateurs. Nous notons aussi que certains membres fondateurs s'intéressent à des objets tels que les collectivités et leur impact sur les territoires. Nous allons donc chercher des financements qui seront fournis par les collectivités de la Fondation, mais sur des objets précis, et non pas l'intégralité du plan. Pour un certain nombre d'acteurs, les relations mettent parfois deux ans à se construire. Il n'est pas aisé de les faire venir. Ce qui est important pour nous, dans le cadre des changements de statuts, est d'avoir une gouvernance plus ouverte vers l'extérieur, avec des personnes qualifiées qui nous accompagnent dans notre développement. Je rappelle qu'il n'y a que deux membres permanents dans cette Fondation, les aides-bénévoles sont les bienvenues. Nous entamons un nouveau cycle qui prend en compte les erreurs du passé, en concentrant les modifications sur les articles qui doivent davantage s'aligner avec les nouvelles demandes opérées par l'ensemble des administrateurs. Certes, nous sommes peut-être prédicateurs en inscrivant que le vote sera acquis le 4 février 2026, mais il serait étonnant que les membres de la Fondation ne soient pas alignés avec leurs propres demandes.

Mme CHEVALIER.– Merci pour ce bilan qui complète le précédent. Je rappelle la question qui vient d'être soulevée par monsieur LEVREL sur le fait que deux membres du Conseil d'administration seuls peuvent valablement délibérer. Tous les administrateurs sont-ils d'accord avec ce choix ? Nous attendons une réponse sur ce point. Il me semble que cela soulève un certain nombre de questions. Enfin, je parle devant des élus territoriaux qui connaissent bien mieux que moi les règles de délibération, leur validité et leurs conséquences. Je trouve choquant que deux personnes seules puissent décider de l'affectation des fonds qui sont en partie des fonds publics.

M. BERNARDINO.– Nous parlons de deux personnes physiques. Cela veut dire qu'elles ont quand même des préoccupations, que les gens leur font confiance.

Mme SIMON-DECK.– Il s'agit de statuts qui ont été faits à l'époque du Covid-19, où la réunion d'un quorum physique était extrêmement compliquée. Effectivement, c'est peu, d'avoir deux personnes physiques pour décider de choses importantes. Cela

étant, c'est peut-être un moyen de prendre des décisions. Je trouve que beaucoup des modifications qui sont proposées dans la composition du conseil d'administration sont intéressantes et permettront de faciliter le fonctionnement. Je m'interroge, pourquoi avoir choisi un nombre pair ? Il vaut mieux être un nombre impair pour se réunir et prendre rapidement des décisions. Moi, je vous suggérerais volontiers, soit de ne mettre que 11 personnes, soit d'en mettre 15, mais de ne pas rester à 12. Je vais prendre l'expérience personnelle que j'ai sur les statuts des composantes de l'UPEC. Je suis censée représenter la ville de Créteil dans toutes les composantes. Malheureusement, je n'ai presque jamais pu participer, parce que j'ai d'autres activités, soit professionnelles, soit liées à mon mandat. Il est difficile de se démultiplier, surtout lorsque les sujets traités ne sont pas nécessairement directement en lien avec le mandat que nous exerçons. Il en sera de même pour les membres de la Fondation. J'en profite, par ailleurs, pour présenter toutes mes excuses aux composantes dans lesquelles je ne suis jamais allée. Je me demandais également si le Conseil départemental du Val-de-Marne, la Région, font partie des collectivités sollicitées ? Avons-nous quelques éléments sur d'éventuelles participations ? Pas en tant que membre fondateur, mais dès maintenant.

M. BERNARDINO.– Le Conseil départemental du Val-de-Marne devait, pouvait, souhaitait et finalement, n'entre pas dans la Fondation. Ils avaient un financement d'action au niveau de l'université, qu'ils ont préféré maintenir. Les restrictions budgétaires qui ont eu lieu ont engendré des choix, qui ont été de ne pas entrer dans le Fondation et de réduire considérablement la subvention fournie à l'université. L'engagement sur 5 ans à 50 000 euros par an était trop conséquent pour cet acteur. Nous allons les resolliciter pour voir si certaines des actions les intéressent. Nous avons davantage sollicité les communautés d'agglomération, nous pensons qu'il est important de les associer. Là encore, ce ne serait pas en tant que membre fondateur. Nous savons que les actions envers les étudiants les intéressent, plus précisément, de savoir comment ils peuvent accompagner leur territoire à la fois sur la partie des entreprises et de la vie étudiante. Leur accès à l'université dans de bonnes conditions fait partie de leurs priorités. C'est un angle par lequel nous pouvons tenter de les sensibiliser.

Mme HEIL.– Je réponds à l'autre partie de votre remarque. Nous avons essayé d'avoir un nombre impair, nous avons bien en tête que c'est plus simple pour les votes. Mais avec la règle des « deux tiers, un tiers » qui fait référence au nombre de sièges des membres fondateurs, nous n'y arrivions pas. Nous avons maintenu la règle. En cas de nombre de voix égales, celle du président sera prépondérante.

Mme CHEVALIER.– J’ai encore une remarque à propos des désignations. Les administrateurs UPEC qui ne seront pas désignés par leur statut le seront par le président. Cela pose une question. Nous aurions pu imaginer que les deux personnes représentant l’UPEC, en plus de celles qui le sont en raison de leur statut, soient désignées par le CSA, par le CAC ou par des instances collégiales élues. Que le président désigne, par exemple, les représentants du personnel, est une conception de la notion de représentant !

Mme HEIL.– Les représentants du personnel sont édictés dans la loi des créations de Fondations partenariales. Ces Fondations sont tenues d’avoir dans leur gouvernance deux représentants du personnel, ce n’est pas détaillé plus que ça.

M. BERNARDINO.– Le mode de désignation n’a pas changé. Cela a toujours été comme tel et n’a jamais posé de problème. Nous ne considérons pas qu’il y ait débat sur le sujet. Je trouve qu’il est plutôt bien que la présidente de l’université choisisse les représentants qu’elle souhaite y mettre, parce que cela portera la voix de l’UPEC sous un même discours. La présidente peut aussi informer, à titre d’information au CSA, qui elle a désigné à la Fondation.

LA PRÉSIDENTE.– Je viens de Cergy, où j’ai été pendant longtemps et où la Fondation a un historique et une direction très dynamique. Son fonctionnement était similaire, sur le dernier point que vous avez soulevé. Nous pouvons en discuter, je pense qu’il faut essayer de ne pas trop se démarquer des usages. Mon point de vue est que la reprise de la Fondation a été très dynamique, qu’il faut arriver à y remettre du cadre. Ce cadre doit aussi se retrouver dans sa gouvernance, à l’image de ce qui se fait dans d’autres Fondations. Nous devons avancer sur le sujet des quelques ajustements que vous portez. Nous avons besoin d’avoir une Fondation, nous avons besoin d’avoir des mécènes et de cette crédibilité à l’extérieur. J’y suis très sensible. La Fondation représente aussi un apport pour nos étudiants que les finances de l’université ne peuvent pas se permettre. C’est la raison pour laquelle nous devons avoir confiance en cette Fondation et ne pas prendre du retard. Je sais qu’un CA de la Fondation a lieu la semaine prochaine et je pense qu’il est important que les nouveaux statuts y soient présents. Pourrions-nous partir sur une approbation sous réserve des points que vous avez soulevés ?

M. BERNARDINO.– Pour rappel, puisqu’il s’agit d’une Fondation de partenariat, une fois que le CA émettra son avis sur les statuts, cela repartira au rectorat, qui devra relire et valider. Il se peut que, quoi qu’il arrive aujourd’hui, il y ait des modifications

qui soient apportées postérieurement au vote. La version définitive validée sera renommée une fois que le circuit aura été bouclé.

M. VALLÉE.– Donc le CA de la Fondation validera ces nouveaux statuts le 4 février et va s’auto-discuter. La présidente nommera trois ou quatre nouvelles personnes. Le président de la Fondation, dont j’apprends son élection et je l’en félicite, ne sera plus le président de cette Fondation et toutes les cartes seront rebattues. C’est bien cela ?

Mme HEIL.– Oui. Le mandat des administrateurs actuels se termine le 5 février 2026. À partir du 6 février, les membres fondateurs peuvent désigner leurs représentants. Une fois que l’ensemble de ces représentants fondateurs seront désignés, ils désigneront les personnalités qualifiées. L’objectif était que nous ayons l’ensemble de la nouvelle composition du CA de la Fondation dans le courant du mois de février afin de pouvoir, au sein de ce nouveau conseil, élire la présidence, les membres du bureau et, à partir de là, de pouvoir communiquer ces nouveaux éléments au rectorat.

Mme CHEVALIER.– Une question très importante demeure. L’article 1 des nouveaux statuts ne précise pas s’il s’agit d’une recréation de Fondation ou d’une modification de statut existant. Il n’est écrit nulle part dans le document qu’on nous a fourni que nous modifions les statuts de 2020. C’est-à-dire qu’il n’y a aucun lien dans le document qui se réfère à l’article 20 des statuts de 2020 précisant les conditions de modification des statuts ! Les nouveaux statuts sont signés par trois fondateurs et non les cinq de 2020 pour les raisons qui ont été évoquées à plusieurs reprises. Cela n’est possible que si l’on recrée des statuts, pas si l’on recrée une Fondation. Juridiquement, de quoi parle-t-on ? Je ne comprends pas que l’avocat n’ait pas soulevé ce point.

Mme HEIL.– Il ne s’agit pas d’une recréation de Fondation, c’est bien une évolution des statuts.

Mme CHEVALIER.– L’article 20 des statuts de 2020 n’est pas évoqué...

Mme HEIL.– La création de la Fondation a été publiée au Journal officiel des associations et Fondations d’entreprises le 12 janvier 2021. La fin du premier article atteste qu’il s’agit bien de cette Fondation dont nous parlons et que nous faisons évoluer dans sa gouvernance. Vous rapportez le fait d’un vote éventuel de deux administrateurs uniquement. Je tiens à préciser que cette situation ne s’est jamais présentée. Nous faisons évoluer les statuts pour avoir des gens plus impliqués, très présents, encore plus que ce qui a été jusque-là.

M. LEVREL.– D’après ce que vient de dire monsieur BERNARDINO, vous aviez l’intention de nous faire voter un texte sur lequel il est écrit qu’il a été approuvé la semaine prochaine, dont il a été dit en séance que ce n’était peut-être pas la bonne version et dont on vient de nous proposer de voter une version ultérieure, dont nous n’avons pas connaissance, sous réserve de modifications qui ont été évoquées à l’oral. Nous votons sur un texte qui a une valeur juridique, chaque mot est important. Vous nous dites qu’il y aura des modifications sans connaître leur nature. Je ne donne pas cher de la validité juridique d’une telle délibération.

M. BERNARDINO.– Nous pouvons décaler le vote au prochain CA du 13 mars 2026, si vous le souhaitez. La question va tout de même se poser lors du CA de la Fondation à la présidente de l’université pour lui demander si, en tant que membre fondateur, elle est en accord avec les propositions des statuts. Je pense qu’il est plus simple pour nous qu’elle ait un vote de son Conseil d’administration.

LA PRÉSIDENTE.– D’accord, mais le Conseil d’administration a soulevé un certain nombre de points, que j’entends. Pour l’apaisement général, je pense qu’il serait bien de reporter ce vote au prochain CA. Nous pourrions ainsi lever tous les doutes. Il n’est pas question de partir sur un texte en lequel nous n’avons pas confiance. Personnellement, j’appuie ce texte, mais nous pouvons décider de revoir un certain nombre de points et de le proposer à nouveau. Lors du prochain CA de la Fondation, j’expliquerai la situation. Nous ferons revoter le document en pleine transparence, un document lisible et clair sur les statuts de la Fondation.

Mme HEIL.– Tout à fait. Les éléments qui ont été soumis ont déjà été envoyés aux administrateurs de la Fondation. Nous pourrions vous en faire les retours au prochain CA de l’UPEC en prenant en compte les remarques des autres administrateurs, notamment les membres fondateurs demandeurs de certains éléments.

LA PRÉSIDENTE.– D’accord, merci beaucoup. Cela n’enlève en rien le travail très conséquent qui est porté par madame HEIL depuis son arrivée à la tête de la Fondation.

M. LEVREL.– En revanche, nous n’avons jamais remis en cause la quantité de travail.

LA PRÉSIDENTE.– Je sais, mais je le dis. En tant que présidente, je vois, au quotidien, notamment pour le discours de cause, à quel point nous avons été consultés et

écoutés. Or, ce discours de cause est un point très important vis-à-vis de l'extérieur. Il ne s'est pas décidé entre deux personnes, mais a été le fruit d'un travail collectif.

M. LEVREL.– En revanche, la façon dont je perçois votre proposition, celle que nous faisons des remarques de forme et de fond sur les statuts pour les envoyer, nous donne un peu l'impression que nous devons effectuer bénévolement le travail.

LA PRÉSIDENTE.– Monsieur LEVREL, vous avez soulevé deux ou trois points. Vous les mettez simplement par écrit, afin que ce soit clair et que nous puissions nous en charger. Nous ne vous demandons pas de réécrire le document. Soyons constructifs, faisons par écrit ce que nous disons à l'oral.

M. BERNARDINO.– Nous vous invitons à faire remonter les remarques que vous souhaitez voir prises en compte. S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose de passer au point suivant.

L'approbation de la révision des statuts de la Fondation UPEC est reportée à la prochaine séance. Mme HEIL quitte la séance à 11h15.

1.3. Point d'information relatif à la dissolution de la COMUE et à la convention de coordination territoriale

Projection de la présentation relative à la dissolution de la COMUE et à la convention de coordination territoriale.

LA PRÉSIDENTE.– Je vous rappelle que, par décret en date du 19 décembre 2025, publié au Journal officiel du 23 décembre 2025, la dissolution de la COMUE Paris-Est Sup est effective depuis le 1 janvier 2026. Elle marque la fin d'un cycle institutionnel structurant pour notre site. Je tiens à saluer le travail qui a été réalisé durant toutes ces années. Dans la continuité de cette dynamique, le projet de Convention de coordination territoriale (CCT) Paris Est partenaires a été approuvé par notre Conseil d'administration le 4 juillet 2025. Il ouvre une nouvelle étape pour l'enseignement supérieur et la recherche dans notre Est parisien. C'est un projet pensé en lien avec le territoire en mutation. Le Grand Est parisien connaît une croissance démographique forte, une diversification sociale importante et l'arrivée de grandes infrastructures, comme le Grand Paris Express. Ces évolutions appellent une réponse collective en matière d'enseignement supérieur, d'innovation et de recherche sur des enjeux qui sont clés pour notre territoire : la santé, la ville et les mobilités, l'environnement et les transitions. Cette CCT Paris Est partenaires vise à coordonner nos réponses à ces

défis en rapprochant nos universités de portage d'un groupe constitué de 16 membres, dont des écoles, des organismes de recherche ou encore des acteurs de la santé. Ils seront 16 membres avec lesquels nous intégrerons cette coordination territoriale, qui se veut comme une alliance ouverte et souple, appelée à élargir les coopérations. Nous nous sommes donc réunis il y a 3 semaines avec la présidence de l'Université Gustave Eiffel (UGE) ainsi que les présidents membres des écoles et organismes de recherche. Nous avons acté, par signature du décret, l'avancement de ce travail collaboratif et conséquent qu'il reste à mener. Je souhaite porter votre attention sur quelques-unes des politiques coordonnées mises en place et qui ont trait à notre vie d'établissement, notamment un Collège doctoral, qui gère toute la dimension des activités doctorales, dont font également partie nos collègues maîtres de conférences appelés à passer une Habilitation à diriger des recherches (HDR). Le deuxième objet concerne l'innovation et la recherche au sein du pôle universitaire d'innovation (PUI) Séville et le troisième objet aborde l'entrepreneuriat étudiant. Ce sont ces trois premières politiques coordonnées que nous souhaitons vous présenter aujourd'hui.

Mme HÉNIQUE.– Je vais vous parler de l'objet lié au développement de projets de recherche et d'innovation, illustré à travers un dispositif commun, le PUI. Le PUI est un projet labellisé France 2030. Son ambition est de pouvoir créer un écosystème d'innovation au sein du territoire Paris-Est. Ce PUI a été fondé par la COMUE, l'Université Gustave Eiffel, l'UPEC, la SATT Erganeo, le CNRS, l'école des Ponts et l'ENVA. Or, depuis la dissolution de la COMUE, l'ENVA est sortie du PUI pour se rapprocher d'une autre université. Un autre changement qui s'est mis en place depuis lors est que c'est désormais l'Université Gustave Eiffel qui statue en tant que chef de file de ce PUI. Ce PUI permet, sur des thématiques de santé, d'environnement et de la ville, de répondre à des enjeux sociétaux majeurs en accélérant l'innovation par la création de ces écosystèmes, mais aussi l'encouragement de partenariats. Pour rappel, notre plan de départ se divise en 5 actions visant à monter en capacité et à se pérenniser : valoriser les plateformes ; renforcer des co-innovations ; sensibiliser, former et inciter ; détecter, mutualiser et accompagner ; illustrer et partager l'innovation. Je reste à votre disposition si vous avez des questions.

LA PRÉSIDENTE.– Il est important de préciser que ce PUI n'apparaît pas dans la convention, puisqu'il s'agit d'une vitrine incitant aussi les membres de la CCT à venir collaborer.

M. LÉONEL.– Je vais à présent vous présenter l'objet qui concerne le réseau Pépite (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat), créé en 2014 à

l'échelon national par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Dans ce cadre, les établissements du consortium du Pépité 3EF sont les deux universités, UPEC et Gustave Eiffel, à qui se rattachent l'école des Ponts, l'ESTP Paris et l'ENSA Paris Belleville. En 2026, le ministère a souhaité, au-delà des 33 Pépites réparties sur le territoire, créer un dispositif qui inclut 68 campus Pépites au plan national. Il a invité les Pépites à identifier des « verticales », c'est-à-dire des thématiques en lien avec des axes majeurs du territoire. C'est ce qui est en cours de décision pour le Pépité 3EF sous les enjeux que nous avons cités : santé, ville durable, entrepreneuriat à impact social et environnemental. De fait, depuis juillet 2025, les services de la Direction des études et de la vie étudiante (DEVE) assurent l'atterrissage opérationnel du Pépité 3EF à l'UPEC, en travail avec le Directeur général des services adjoint (DGSA) Cœur de métier, afin d'intégrer le pôle entrepreneuriat de l'UPEC en lien avec les établissements du consortium au sein de la société. Ses objectifs sont : de garantir une continuité des activités ; un caractère interétablissement ; la délivrance du Statut national d'étudiants entrepreneurs (SNEE), qui permet à ces étudiants d'avoir une substitution de stage afin qu'ils puissent se consacrer à leur projet entrepreneurial, et du D2E, un diplôme d'étudiant entrepreneur délivré par le Pépité pour le compte du MESR ; la gestion et le suivi des activités de nos étudiants entrepreneurs grâce à leurs retours dans la base de données Pépitzzy ; la délivrance du Label Qualité Pépité du MESRE.

Le réseau Pépité est la garantie de relations dans un écosystème, c'est-à-dire être un interlocuteur de Pépité France et maintenir des relations avec la coordination nationale des Pépité, le réseau Pépité Île-de-France et son conseil régional. En ce qui concerne nos actions, elles se manifestent à travers des comités d'engagement. Les deux premiers ont eu lieu en juillet et en octobre 2025. Le troisième se déroulera les 5 et 6 février 2026. Pour cette année universitaire, nous avons pu identifier un peu plus de 90 étudiants inscrits sous le statut national d'étudiants entrepreneurs, dont 25 sont en D2E. Nous veillons également à l'apport de réponses et d'un accompagnement au sein de chaque établissement de la CCT par l'organisation de cafés-Pépité, le partage des bonnes pratiques ou d'événements de communication, mais aussi par la mise en place d'un comité de perfectionnement en 2025-2026 et le renforcement du lien avec le PUI. Enfin, dans l'objectif de poursuivre les actions dans l'écosystème Pépité à l'échelon régional en Île-de-France comme à l'échelon national, nous amorçons la mise en place des Campus Pépité. Cela nous permettrait, à l'échelle du 3EF, d'avoir un campus plus localisé autour de Créteil, Vitry et Cachan. D'autres campus, au niveau de Champs-sur-Marne, de la Seine-et-Marne Sud, Lyon et Fontainebleau sont prévus pour répondre à la demande des étudiants.

Concernant la labellisation Pépité, le 20 janvier 2026, un nouvel audit de confirmation du label pour le Pépité 3EF basé sur les évaluations des actions menées

en 2024–2025 a eu lieu. Les résultats seront communiqués dans le courant du mois de février. Dans le cas où la labellisation serait maintenue, de nouveaux financements seront attribués par le MESR.

Mme LANGLOIS.– Je vais à présent vous parler de l’organisation du Collège doctoral. Ce dernier rassemble 1 162 étudiants (2024–2025) et se compose de six Écoles doctorales (ED), dont deux sont portées par l’UGE et quatre par l’UPEC. Au niveau de la COMUE, nous avons souhaité remettre les directions de l’École doctorale au cœur du dispositif et faire de l’UPEC un établissement support avec une annexe à l’UGE, le tout soutenu par le système logiciel de gestion ADUM pour l’inscription des doctorants et de leurs soutenances. Les missions de ce Collège doctoral concernent à la fois le doctorat et l’accompagnement au niveau de l’HDR : la fédération des six ED ; la mutualisation des moyens et l’harmonisation des procédures ; la mise en place et le suivi des docteurs ; la mise à jour du catalogue des formations proposées ; la mobilisation d’appels à l’étranger sur des séjours de deux mois ou l’apport d’une aide au niveau de ces mobilités dans les cadres de cotutelles ; l’étude de la recevabilité des thèses au niveau du Collège.

Mme SIMON–DECK quitte la séance à 11h33.

Je vous laisse observer la constitution des membres nommés en ce qui concerne la composition du Conseil du collège. Nous avons tenté d’avoir des représentants des six écoles doctorales. Plusieurs personnes étaient motivées, c’est pourquoi nous avons à la fois des titulaires et des suppléants. Dans notre répartition, nous avons essayé de faire respecter la parité homme–femme avec la représentation de différents laboratoires. Enfin, je vous parlerai des actions réalisées et en cours. Nous rédigeons actuellement une annexe à la CCT précisant le fonctionnement du Collège doctoral ainsi que ses missions. Le consensus avec UGE est en bonne voie. Nous portons également une attention particulière au site internet porté par Paris–Est en le liant avec celui de l’UPEC et de l’UGE, afin de nous assurer qu’il n’y ait pas de perte d’informations pour les doctorants et les candidats à l’HDR. Nous allons également revoir les comités de suivi individuel (CSI) qui ne sont pas tout à fait harmonisés entre les différentes écoles doctorales. Nous avons organisé des événements, comme la Journée de rentrée, la cérémonie des prix de thèses ou la présentation des travaux « Ma Thèse en 180 secondes », que je vous invite à regarder. Enfin, nous avons lancé les appels à la mobilité internationale et l’aide à la mobilité des thèses en cotutelle.

Mme FLEURY.– Je sais que la question des moyens humains avait été abordée lors d’un précédent CA, quand il a été question du projet de dissolution de la COMUE,

mais j'ai trois questions. La première : est-ce qu'une solution « satisfaisante », c'est-à-dire conforme à l'ensemble des attentes et des compétences des personnels et des ex-personnels de la COMUE, a-t-elle été trouvée ? Ma deuxième question : est-ce que le transfert des moyens humains est terminé et complet et suffisant ? Enfin, ma troisième question : Est-ce que les audits des services de la Direction de recherche et de valorisation (DRV) et de la DEVE sont en lien avec « l'absorption » possible de ce surcroît de travail incombé aux services, ou est-ce qu'ils sont totalement étrangers à ce transfert ou absorption ? Merci pour vos réponses.

LA PRÉSIDENTE.– Je précise que la troisième question est une question diverse, nous y reviendrons plus tard.

M. BERNARDINO.– Concernant votre première question, l'ensemble des situations a été traité individuellement. Nous avons dupliqué l'organisation en place à la COMUE. Sur la partie Collège doctoral, nous avons particulièrement retravaillé l'harmonisation en nous assurant d'être porteurs des travaux mis en place. Ce retravail n'a pas eu d'impact sur les personnels et les missions qui leur ont été confiées sont conformes à ce qu'ils avaient à la COMUE. Il n'y a pas eu de bouleversements, nous avons tenu des engagements et ils ont été recrutés dès le renouvellement. A priori, il n'y a pas eu de problème d'intégration. Une fois cette intégration terminée, nous allons nous assurer que tout s'articule bien avec les services de l'université, que les procédures sont à jour. Cela se déclinera sur l'organisation administrative, qui doit rester cohérente.

Mme GARAPON.– J'ajoute que l'accompagnement mis en place est fait avec l'aide d'un cabinet extérieur. Cette intégration nécessite une adaptation mutuelle. Nous avons notamment eu un sujet sur les missions des doctorants au sein du Collège doctoral. Nous avons pris un renfort temporaire d'un an pour faciliter la bonne intégration à court terme, en plus du travail à plus long terme qui sera fourni avec l'aide du cabinet.

Mme CHEVALIER.– Je trouve que le fonctionnement du Collège doctoral est intéressant. Sa composition est diverse. Je souhaite savoir comment sont désignés les représentants des doctorants, des enseignants-chercheurs ou des établissements membres. Quel processus aboutit à la désignation de ces représentants, principalement pour le compte des doctorants ?

Mme LANGLOIS.– Le dispositif n'a pas changé. C'est-à-dire qu'au sein de chaque école doctorale, un appel à candidatures est lancé pour devenir représentant d'un

doctorant. Ensuite, il y a une élection. Généralement, ces candidatures ne sont pas nombreuses. Cette élection est renouvelée tous les ans.

Mme CHEVALIER.– Ce n'est donc pas l'équipe de direction qui désigne les représentants des doctorants.

Mme LANGLOIS.– Non, pas du tout.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1. Approbation de la Campagne nationale Mon Master 2026 – Examen rectificatif des données obligatoires

M. BERNARDINO.– Il s'agit simplement d'une approbation de la campagne. Quelques rectificatifs et changements de chiffres ont été apportés. Cela est bien passé en Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et a été voté, il n'y a pas eu de sujets particuliers. Si vous êtes d'accord, je vous propose de valider les modifications qui sont proposées.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la campagne nationale Mon Master 2026 avec examen rectificatif des données obligatoires.

3. CONTRATS ET CONVENTIONS

3.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

Ce point n'a pas été abordé en séance.

4. QUESTIONS DIVERSES

M. BERNARDINO.– Je vous propose de passer aux questions diverses.

- Calendrier des élections des conseils centraux

M. BERNARDINO.– La première question diverse qui nous a été remontée concerne l'information sur le calendrier des élections des conseils centraux. Ce calendrier vous

sera présenté au prochain CA du 13 mars 2026. Nous allons le constituer aux côtés du service juridique afin qu'il n'y ait pas de sujets réglementaires. Les élections des conseils centraux auront vraisemblablement lieu dans la deuxième quinzaine du mois de juin 2026, pour rester conforme avec ce qui avait été fait l'année dernière.

M. LEVREL.– Nous aimerions avoir une vision plus précise de ce calendrier. Un certain nombre d'entre vous n'est pas sans savoir que le doyen de la Faculté de santé a commencé à faire campagne pour son élection à la présidence de l'UPEC. S'il prend de l'avance, c'est peut-être qu'il a des informations en primeur.

M. BERNARDINO.– Il y a aucune primeur pour personne, puisque nous n'avons pas encore travaillé sur le calendrier avec la partie juridique. Je peux simplement vous inviter à voir le calendrier qui a été voté lors de la dernière élection, puisqu'il sera similaire. Les seuls ajustements, dans les délais réglementaires, pourraient être provoqués à cause des jours fériés. D'autre part, chacun est libre de démarrer sa campagne électorale quand il le souhaite.

Mme HMAMOU.– Nous sommes dans un calendrier qui reste contraint. Il ne s'agit pas des élections des composantes. L'élection du président ou de la présidente s'effectuera en septembre 2026. De fait, il faudra réunir le CA et les personnalités extérieures bien en amont.

M. LEVREL.– Vous parlez du calendrier post-élection pour le président. Je rappelle que la dernière fois, le calendrier avait été assez serré, entre l'arrêté qui donnait le calendrier pour les conseils centraux et les différentes échéances pour monter les listes et faire campagne. Pour les personnes qui présentent ces listes, le temps était limité.

Mme HMAMOU.– Je ne suis pas d'accord. Je me suis occupée des dernières élections. Les informations avaient été données suffisamment en amont. Je ne peux pas vous laisser dire cela.

M. LEVREL.– J'ai une seconde remarque. Le candidat dont je viens de parler a des fonctions officielles au sein de l'université, puisqu'il est doyen d'une composante. Il dispose donc de moyens d'action, tel que l'accès à des listes de diffusion institutionnelle. Je vous rappelle que le Tribunal administratif de Melun avait, dans une décision, relevé que l'usage de la liste de diffusion institutionnelle par monsieur Pierre WOLKENSTEIN pour apporter son soutien à certaines listes de candidatures était irrégulier. Cela n'avait cependant pas représenté une raison suffisante pour annuler

les élections. C'est la loi, les personnes, quand elles sont candidates, ne doivent pas utiliser leurs fonctions ni présenter leur message comme étant au titre de leurs fonctions. Je vous parle d'un e-mail qui inscrivait noir sur blanc « en tant que doyen de la Faculté, je soutiens la candidature de ». C'est irrégulier.

M. VALLÉE.– La jurisprudence que vient de rappeler monsieur LEVREL, pourrait-elle s'appliquer au courriel qu'ont pu recevoir les membres de la F3SCT ?

Mme HMAMOU.– Encore une fois, je suis désolée, mais je n'avais pas connaissance de cet e-mail. La campagne n'a même pas commencé. Il est bien de rappeler que les élections n'ont pas été annulées et d'en comprendre toutes les raisons.

- **Site de Saint-Denis**

LA PRÉSIDENTE.– Vous le savez, un travail conséquent a été fourni sur le possible déménagement du site de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) à Saint-Denis au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam). À la suite de nombreuses réunions pour essayer de trouver une solution, nous avons conclu qu'un déménagement pour septembre 2026 ne serait pas envisageable s'il n'était pas accompagné des conditions requises. Dans ce cas, nous déciderions de reporter ce déménagement d'un an. C'est le cas aujourd'hui. Il a été acté qu'en l'état, il n'est pas possible d'envisager un déménagement serein et dans de bonnes conditions sur le site du Cnam à la rentrée 2026. Nous nous donnons trois ou quatre mois supplémentaires, jusqu'en mai 2026, pour voir s'il est possible de revoir cette décision et de dire si oui ou non, le déménagement aura lieu en 2027. Nous ne voulons pas fermer la porte à des possibilités. Dans le cas où nous considérerions qu'il n'y aurait pas de déménagement possible en 2027, il nous faudra nous replonger plus étroitement dans le dossier. Sur cette situation de l'INSPE, nous avons reçu plusieurs saisines portant le même message et mettant en cause le montage actuel, qui est que nous sommes actuellement dans un lycée géré par la Région Île-de-France et que nous nous acquittons de frais considérables. J'entends les difficultés, nous avons reçu des courriers nous alertant que l'UPEC se désengageait financièrement et nous y avons répondu. Un courrier de retour, sous mon timbre, a été envoyé aux personnels, que je vous ferai également parvenir. Ce courrier rappelle le cadre de la gestion patrimoniale du site et le montant investi au cours des cinq dernières années selon les types de travaux.

Mme GARAPON.– Effectivement, des questions se posaient sur la transparence de l'utilisation des fonds par l'UPEC et les moyens qu'elle allouait. En l'absence de convention, l'UPEC gère, en tant qu'opérateur de l'État, le site de Saint-Denis, où se

trouve l'INSPÉ. Je précise que nous ne sommes pas encore officiellement affectataires, puisque la convention d'utilisation au regard de l'État n'est pas encore signée, ni la convention de superposition au regard de la Région. Le travail est compliqué, mais il est en cours. Pour ce qui est des sommes consacrées, l'UPEC a fait tous les travaux, notamment liés à la levée des réserves. Comme vous le savez, une visite de la commission de sécurité a eu lieu en 2023, qui avait émis un avis défavorable. Or, toutes les contraintes financières passent par l'UPEC qui, pour votre information, a dépensé 2,8 millions sur les cinq dernières années. La répartition devrait être de 51% côté Région et 49% côté UPEC, mais, en l'absence de convention, l'UPEC prend tout à sa charge. Jusqu'en 2023, une précédente convention permettait à l'UPEC de récupérer la moitié des charges, mais pas des travaux d'entretien ni de maintenance, soit environ 120 000 euros par an.

M. LEVREL. – Un des problèmes est que la signature de la convention de superposition d'affectation entre l'UPEC et la Région pour la gestion des locaux de Saint-Denis a été initiée en avril 2025, avec beaucoup de rendez-vous fixés entre les services juridiques de la Région et l'UPEC, mais que l'UPEC les a annulés plusieurs fois. C'est ce que dit une des parties. Hier après-midi, une proposition de convention a été envoyée par l'UPEC à la Région, mais il semblerait que cette convention soit prévue pour seulement un an. Sachant qu'il a fallu un an de travail pour faire une convention et que cette convention est signée pour un an, sachant que l'UPEC ne va pas quitter le site avant septembre 2027, ce n'est pas dans moins d'un an qu'il faudra recommencer à prévoir la reconduction de la convention. Nous aimerions le point de vue de la Région sur ce sujet. Pour ce qui est du montant des travaux, j'avais signalé un élément marquant. Il y a différents corps de bâtiments sur le site, notamment celui avec les salles de cours principalement occupées par l'UPEC (bâtiment A), où l'intégralité des fenêtres et du chauffage a été changée. Or, le courrier envoyé par les professeurs mobilisés du lycée indique que les fenêtres d'un autre corps de bâtiment sont très anciennes et défectueuses, ce qui laisserait penser que l'UPEC a effectué des travaux sur le bâtiment qu'elle occupe, mais pas sur celui occupé par le lycée. Je précise que je ne fais pas partie de ces personnels, je me charge simplement de transmettre les éléments qui m'ont été communiqués.

Mme HMAMOU. – Avant toute chose, en tant que juriste, je suis assez choquée de voir que vous affirmez tant de choses sans fournir aucune preuve. Concernant la proposition de convention, nous avons travaillé dessus sans nous mettre d'accord. Toute la responsabilité incombe à l'UPEC. Nous n'allions pas signer un document qui nous fait porter tous les frais. Nous essayons de défendre et de sécuriser l'UPEC. Nous avons proposé une autre version, plus simple, plus lisible et qui repose sur des

bases plus saines. C'est cela, la vérité. J'ai tous les éléments de preuves pour vous le confirmer.

M. BERNARDINO.– Je trouve assez répétitif et limitant de mettre en accusation systématiquement les services centraux sur des défaillances. Monsieur LEVREL, vous vous perdez dans des propos très aléatoires. Je ne suis pas du tout satisfait de cette mise en cause du service juridique. J'ai vu la convention initiale qui a été proposée et le travail qui a été fait dessus. Très honnêtement, nous n'étions pas d'accord avec cette convention. Nous voulons bien refaire l'intégralité du bâtiment, mais nous ne voulons pas nier qu'il y a aussi des personnels et des lycéens sous la responsabilité de la Région. Ce bâtiment est une incongruité, il ne devrait pas exister. Or, nous sommes dans cette configuration. Nous mettons toute notre bonne volonté, aussi bien la Région que l'UPEC, malheureusement, des cadres juridiques font que, d'un côté comme de l'autre, nous nous retrouvons très mal à l'aise avec cette situation.

M. HEBBRECHT.– Je souhaite répondre sur ce sujet. Je l'ai évoqué hier avec les services de la Région au niveau des lycées. Oui, cette situation est complètement incongrue, elle est difficilement gérable et la Région a du mal à trouver le biais par lequel s'engager financièrement. Sachez-le, la présidente est très à cheval sur toutes les rénovations qui concernent les lycées. Environ un milliard d'euros par an sont consacrés chaque année sur le sujet. Nous sommes attentifs à ce lycée, mais nous sommes coincés. Les services ne peuvent pas avancer et ce n'est pas la volonté qui manque. Juridiquement, ils nous alertent. Nous ne pouvons pas engager des frais tant que nous n'avons pas de convention claire et précise entre l'État (ou l'UPEC) et la Région. Sur le principe, nous sommes prêts à faire des travaux.

Mme RENAUT.– À la fin de ce CA, j'enverrai un message à l'INSPE pour l'informer des décisions actées ce matin. Je rappellerai que tout a été mis en œuvre par la présidence de l'UPEC, notamment la Direction du patrimoine, pour essayer de mettre en œuvre un déménagement en septembre 2026 et que cela n'a pas pu se faire. Je rappellerai également l'imbroglio juridique que vous venez de souligner et du travail en cours sur la convention de superposition. J'essayerai de rassurer au mieux les personnels de l'INSPE, notamment sur le sujet d'une rumeur circulant qui suggère un redéploiement des formations technologiques et professionnelles sur les autres sites de l'INSPE.

M. LEVREL.– J'ai quand même une précision à formuler. Je ne suis pas l'instrument des personnels du lycée. En tant qu'administrateur, j'ai été saisi de ce dossier, comme d'autres administrateurs ici qui ont reçu le même message. Je fais état devant le CA

des éléments dont j'ai été saisi sans accuser personne. J'attends que la présidence de l'UPEC défende les services et rétablisse la réalité si les éléments qui sont communiqués ne lui sont pas conformes.

- **Rapport HCERES**

M. BERNARDINO.– Je rappelle que le rapport HCER n'est pas définitif ni public. Nous ne ferons aucun commentaire à son sujet. Nous sommes ravis d'apprendre que des rapports provisoires circulent et arrivent auprès de certaines personnes, ce que je ne commenterai pas non plus. Pour le moment, le rapport HERS est dans une phase technique. Nous devons faire remonter les commentaires de type « erreurs factuelles ». Nous ne reviendrons en CA sur le sujet qu'une fois que le rapport sera définitif.

LA PRÉSIDENTE.– Je ne compte pas mettre ce rapport sous le tapis. L'équipe actuelle effectuera un travail par domaines d'analyses de ses points forts et de ses points faibles. Il doit être pour nous une boussole qui nous permette d'avancer sur des projets à la fois pour les laboratoires et pour l'établissement avec l'accompagnement des équipes administratives.

- **Partenariat Makers Factory**

LA PRÉSIDENTE.– Sur ce sujet, nous avons demandé une enquête administrative qui est désormais achevée. Le rapport m'a été remis cette semaine par la Direction des affaires juridiques et générales (DAJG). Je vous remercie pour le travail effectué. Nous allons organiser des réunions sur ce point. Mon souhait, à l'heure où je vous parle, est que nous avancions et que nous finissions de trouver une solution pour les étudiants. Les actions doivent être engagées et trouvées, concertées dans l'intérêt supérieur des étudiants en vue de leur proposer une solution d'affectation en master 2 pour la prochaine rentrée universitaire. Nous ne manquerons pas de prendre des décisions et de vous en informer.

- **IUT de Fontainebleau**

M. BERNARDINO.– Cette affaire est en cours d'instruction. 






- Prise en charge de la procédure contre les violences sexistes et sexuelles

LA PRÉSIDENTE.– Le point suivant concerne le traitement institutionnel des violences sexistes et sexuelles. Je me suis engagée au début de mon mandat à porter ce projet avec la vice-présidence, en lien avec l'inclusion et la lutte contre les discriminations, qui est à l'œuvre depuis le mois de novembre 2025 et travaillée étroitement avec plusieurs services. Nous sommes actuellement dans un temps d'instruction et de diagnostic afin d'identifier ce qui va et ce qui ne va pas. Ce qui ne va pas, nous le savons, est la procédure concernant la saisine des étudiants. Nous réfléchissons à une double entrée, c'est-à-dire un dispositif « Stop violences et discriminations UPEC » avec une entrée pour les personnels gérée par France Victimes, qui fonctionne bien, et une entrée pour les étudiants qui doit être gérée différemment. Mener ces chantiers relève d'une politique forte, qui demande des moyens humains et de l'accompagnement. Plusieurs temps de travail et d'échanges sont prévus dans les semaines à venir. Notre objectif est que le dispositif soit opérationnel pour la rentrée de septembre 2026. Nous vous tiendrons informés de ses avancées, absolument nécessaires. Je tiens également à préciser que je souhaite qu'il y ait, en appui de ce qui aura été décidé, une campagne de sensibilisation forte avec des moyens de communication, notamment sur l'existence du numéro France Victimes et par le biais d'affiches.

- Audits mandatés de la DRV et de la DEVE

Mme GARAPON.– Ce point rejoint la question précédente de madame FLEURY. La DRV et la DEVE sont deux services qui ont été récemment impactés par d'importantes transformations : la fin de la COMUE, qui a généré le rattachement du Collège doctoral

à la DRV et à l'UPEC et le rattachement Pépite pour le DEVE. À cela s'ajoute la mise en œuvre du programme ERASME, qui génère lui aussi de nouveaux projets et missions à la fois pour la DEVE et pour la DRV. Pour la DEVE, ces projets traitent de l'engagement étudiant, la mise en place du Centre de la réussite et du bien-être étudiant et la coconception des formations côté DRV. Pour la DRV, ces projets sont en lien avec le Programme des sciences engagées. Il est à noter que la DEVE va aussi devoir passer à l'utilisation du logiciel Pégase. Il est clair que cette accumulation de missions engendre une surcharge, un mode de projet permanent pour ces deux services. Il est clair que cela crée un besoin d'accompagnement à construire sur une méthode commune, mais avec des solutions adaptées à chacun de leurs besoins respectifs. Nous estimons qu'avec l'implication des agents et de la direction, la DRV verra cet accompagnement aboutir au mois de mai 2026, tandis que celui de la DEVE s'achèvera en juillet 2026. Cet accompagnement débute avec l'identification d'un certain nombre de questions : Quelle offre de service souhaiteraient atteindre ces deux directions ? Quel est l'écart de la situation présente avec cet objectif aujourd'hui ? Comment arriver à gérer l'ensemble des missions qui sont confiées ? Les services peuvent-ils accueillir des projets supplémentaires ? Notre but est de répondre à ces questions le plus sereinement possible, afin de ne pas reproduire les dysfonctionnements que les différents chantiers que je viens de vous citer ont engendrés. Financièrement pour la DRV et de surcharge pour la DEVE.

- **Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)**

Mme GARAPON. – Directement en lien avec le point précédent, un focus sur le SUAPS est nécessaire. À la fois sa directrice et le président de l'association sportive ont démissionné, selon notre analyse à cause d'une surcharge de travail et d'un soutien administratif insuffisant. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la campagne d'emploi 2026, un poste a été créé en catégorie A pour mieux accompagner le SUAPS. Au-delà de ça, il y a parfois un décalage entre les souhaits de l'offre de services que voudrait faire le SUAPS et les moyens généraux de l'organisation, notamment sur l'aspect événementiel. Nous réfléchissons collectivement à l'offre de services que peut fournir le SUAPS en fonction de ses moyens et sans s'épuiser. L'association sportive est un peu différente, puisqu'elle gère les sportifs de haut niveau et la compétition. Elle est largement subventionnée par l'UPEC sans être officiellement l'UPEC. Un dialogue sera tout de même ouvert afin de garantir une sécurité et une sérénité générale des pratiques d'ouverture et de loisirs pour ces sportifs.

M. LEVREL. – Il me semble que des éléments communiqués au niveau du SUAPS mentionnent que deux postes, peut-être des départs à la retraite, ne seront pas

pourvus Nous avons le sentiment qu'il n'y aura plus personne au SUAPS en tant qu'enseignants ou enseignants-chercheurs, avec un personnel administratif qui se retrouvera seul.

M. BERNARDINO.– À ma connaissance, il s'agit de futurs départs. Les enseignants sont encore là. Je suis un peu surpris. Même si ces enseignants partent à la retraite, cela ne veut pas dire qu'ils ne doivent pas programmer le calendrier de la rentrée afin de préparer leur relève. Concernant le renouvellement, nous allons devoir étudier le dossier, car la question de la présence exclusive d'enseignants « titulaires » au sein de ce service se pose. Nous nous retrouvons avec des contractuels côté Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et des titulaires EPS côté SUAPS, or, il me semble qu'en tant que service commun, il doit y avoir des personnels administratifs qui permettent d'en assurer la continuité. L'organisation du service ne peut pas entièrement reposer sur des enseignants. Dans tous les cas, la question des postes vacants ne peut pas se poser tant que les personnes qui les occupent ne sont pas parties. Une campagne d'emploi ne peut pas être lancée, ni la publication des postes. Pour le SUAPS, j'ai demandé que soit étudiée la possibilité de faire tourner le service autrement, avec des personnes diplômées d'État, ce qui permettrait aussi de transformer son offre de services.

Mme GARAPON.– Pour compléter, effectivement, l'équipe est actuellement au complet. Bien que des départs en retraite aient été annoncés, aucun dossier n'a été déposé en RH au moment de la campagne d'emploi. Pour autant, nous avons bien conscience du besoin, que nous ne remettons pas en cause. L'idée est de préparer la rentrée pour que, si les enseignants partent, la continuité de leur activité puisse être assurée. Un appui sur des diplômés d'État peut être une bonne idée, considérant qu'il y a plusieurs types d'activités au sein du service. Nous avons également eu un départ d'une catégorie B en congé maternité, ce qui n'est pas évident à remplacer. En attendant, c'est la DEVE qui pallie la fragilité et assure l'accompagnement sur ce point.

- **Motion relative à la situation des lauréats et candidats gazaouis du programme PAUSE**

« Le Programme PAUSE (Programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques et des Artistes en Exil), porté par le Collège de France, constitue un dispositif essentiel de soutien aux chercheurs, enseignants-chercheurs et artistes contraints à l'exil du fait de conflits armés ou de persécutions, et repose sur les valeurs fondamentales de solidarité académique, de liberté scientifique et de protection des savoirs.

Dans le cadre de l'appel PAUSE pour la session 1 de l'année 2026, il a été porté à la connaissance des établissements que, sur instruction du ministère des Affaires étrangères, le programme se voit contraint de suspendre provisoirement l'instruction de nouvelles candidatures de scientifiques ou d'artistes localisés dans la bande de Gaza. Cette décision est justifiée par l'incapacité, à ce stade, à procéder à l'évacuation des lauréats concernés. Il est précisé que la situation sera réévaluée en amont de la session 2, prévue début avril 2026.

Cette suspension intervient dans un contexte particulièrement préoccupant, alors même que de nombreux lauréats et candidats gazaouis précédemment retenus par le jury du Programme PAUSE demeurent dans l'attente d'une évacuation et de la délivrance de visas.

Situation des collègues gazaouis du Programme PAUSE au 21 janvier 2026 :

1. Lauréats des sessions antérieures à décembre 2025

Vingt-cinq lauréats gazaouis ont été sélectionnés lors de sessions antérieures. Parmi eux :

- vingt-et-un lauréats sont toujours retenus à Gaza avec leurs familles, en attente de visas qui ne leur ont pas encore été délivrés par la France ;*
- certains de ces lauréats sont en attente d'évacuation depuis octobre 2024 ;*
- l'un de ces lauréats est accueilli par l'Université Paris-Est Créteil ;*
- deux lauréats ont été évacués courant 2025 par l'Italie et l'Espagne, où ils demeurent bloqués dans l'attente de visas français ;*
- un lauréat a été évacué dans le cadre d'une reprise d'études en Italie, où il réside actuellement.*

2. Candidats retenus lors de la session de décembre 2025

Soixante-sept candidatures de collègues gazaouis ont été retenues par le jury du Programme PAUSE lors de la session de décembre 2025 :

- dix candidatures, concernant des personnes sans ayants droit, ont été validées fin décembre 2025 par le comité de direction du Programme ; ces collègues sont actuellement en attente de visas et d'évacuation ;*
- cinquante-sept candidatures, bien que retenues par le jury, demeurent en attente de validation par les autorités compétentes, le ministère des Affaires*

étrangères s'opposant à cette étape, laquelle conditionne l'obtention de tout visa.

Face à cette situation, le Conseil d'administration de l'Université Paris–Est Créteil exprime sa vive préoccupation quant aux conditions dans lesquelles sont maintenus les lauréats et candidats gazaouis du Programme PAUSE, collègues de la communauté universitaire internationale.

L'Université Paris–Est Créteil, attachée aux principes de solidarité académique, de liberté de la recherche et d'accueil des scientifiques et artistes en exil, souhaite que des démarches soient engagées afin que :

- les évacuations des lauréats déjà sélectionnés puissent être mises en oeuvre dans les meilleurs délais ;*
- les procédures d'instruction et de validation des candidatures puissent reprendre dans des conditions équitables. »*

LA PRÉSIDENTE.– Il s'agit d'une motion relative à la situation des lauréats et candidats gazaouis du programme PAUSE. Pour information, nous avons été alertés au sein de France Université de la situation et du blocage par les ministères des Affaires étrangères des évacuations à Gaza, même pour les personnes étant lauréates du programme PAUSE, ce qui est le cas pour notamment deux chercheurs ici. La situation est très compliquée. Il a été demandé aux universités de ne plus soumettre de dossiers en lien avec la situation à Gaza tant qu'un débloqué ne se fait pas au niveau supérieur ou au niveau parallèle au ministère des Affaires étrangères. Cela sert également à veiller à la mise en sécurité des personnes qui souhaitent venir avec leurs familles. Tous les garde-fous doivent être mis en place pour garantir un accueil et un accompagnement. Nous l'avons déjà vu avec l'accueil de trois étudiants à la fin du mois d'octobre 2025 dans le cadre du programme PAUSE. Il ne s'agissait pas seulement de les évacuer, mais de leur garantir des conditions matérielles, des conditions de vie, des conditions d'études et l'accès à la langue française. C'est tout un soutien qui doit être mis en place. C'est la raison pour laquelle nous avons été avertis de la situation. Nous avons reçu la motion, son texte porte le résultat de ce que nous vous proposons. Dans le cas où vous n'auriez pas de remarques, nous pouvons la faire voter.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la motion relative à la situation des lauréats et candidats gazaouis du programme PAUSE.

M. BERNARDINO.– Merci de votre vote. Je lève la séance.

Le conseil d'administration est clos à 12 h 38.